

Appel à communications

RETOUR SUR LA QUESTION DU POUVOIR DANS LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Acfas – 9 au 13 mai 2016 – Université du Québec à Montréal

Dans le cadre de son colloque annuel, le Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne (RRF) et l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) invitent les étudiants et les chercheurs universitaires de toutes les disciplines ainsi que les intervenants des milieux communautaires et gouvernementaux à faire un retour sur la question du pouvoir dans la francophonie canadienne.

Présentation de la problématique

Dans *La question du pouvoir en Acadie*, publié en 1982, Léon Thériault affirme que « Jamais, dans notre histoire récente, n'a-t-il été aussi urgent de susciter le débat sur cette grave question¹ ». Cet appel au débat nous paraît tout aussi pertinent aujourd'hui. Dans un contexte où les communautés francophones minoritaires ont l'impression que la capacité de prendre leurs propres décisions leur échappe, où les institutions politiques fédérales et provinciales sont appelées à se transformer, où les espaces pour échanger sur les conditions assurant leur pérennisation se font de plus en plus rares, ce colloque propose de faire un retour sur la question du pouvoir en francophonie canadienne en l'abordant de front et sous plusieurs angles critiques.

Le pouvoir se décline de multiples façons, selon les disciplines académiques ou les lieux d'action de la société civile. Par exemple, en plus de réfléchir à la manière dont les francophones participent au sein des lieux de pouvoir, on peut s'intéresser aux contenus éducatifs des cursus scolaires touchant l'histoire et l'identité francophone pour évaluer quelles représentations du pouvoir ils véhiculent ou quels types d'engagements civiques ils promeuvent. On peut tout autant se pencher sur les rapports de pouvoir qu'entretient le secteur économique de la francophonie canadienne avec celui de la majorité ou même avec les représentants des communautés francophones.

Le pouvoir est une notion contestée², de sorte que la définition que l'on confère au concept tend à manifester une position idéologique, voire des intérêts politiques³. Dans *La question du pouvoir en Acadie*, Thériault se limitait à une acception plutôt classique du pouvoir, en renvoyant aux conditions permettant aux Acadiens de prendre le contrôle de leur destin collectif. La science

¹ Léon Thériault (1982), *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 14.

² Guy Rocher (1986), « Droit, pouvoir et domination », *Sociologie et sociétés*, 18(1), p. 33-46.

³ Steven Lukes (1974), *Power. A Radical View*, London, The Macmillan Press.

politique a souvent privilégié une conception étatique du pouvoir, liée aux théories du droit. De son côté, la sociologie, notamment inspirée de Bourdieu et Foucault, s’est penchée sur les rapports de forces et même de domination. Le pouvoir devient une question d’autant plus urgente à l’heure du néolibéralisme, de la fragmentation de la sphère publique et d’une diversité culturelle grandissante. Ainsi, les solidarités à même d’inspirer la mobilisation collective des communautés francophones pourraient-elles être appelées à se renouveler?

En proposant ces pistes critiques, nous souhaitons que ce colloque constitue un point de rencontre où les débats que suscite ce questionnement ouvrent sur des réflexions renouvelées. Dans cet esprit, nous invitons les chercheurs universitaires et les intervenants de divers milieux - associatifs, communautaires et gouvernementaux - à partager leurs recherches et leurs expériences sur les trois axes identifiés ci-après, en plus d’autres enjeux particuliers aux milieux dans lesquels chacun évolue en lien avec la problématique.

Axes de réflexion

1. L’exercice du pouvoir

Bien qu’une minorité soit souvent en situation de déficit de pouvoir, elle peut parvenir à se doter d’une marge de manœuvre ou d’une capacité d’action qui lui permet d’avoir une certaine influence sur la prise de décision. Cette capacité peut se manifester par ses activités de représentation politique son exercice du pouvoir décisionnel dans les institutions qui sont à sa portée. Pour y parvenir, elle doit malgré tout être en mesure de bien lire son environnement, de déterminer ses propres priorités et stratégies, de collaborer avec des alliés et des partenaires. Bref, cette capacité et cette volonté d’agir peuvent être étudiées à la lumière des aspirations des communautés francophones minoritaires.

- Quels sont les domaines dans lesquels la francophonie canadienne est parvenue à démontrer son pouvoir d’agir? Y a-t-il des domaines où elle peut acquérir une plus grande capacité d’action?
- Quels sont les lieux de pouvoirs qu’ont privilégiés ou que pourraient investir les communautés francophones minoritaires : les conseils d’administration? Les organisations communautaires? Les conseils municipaux? Les assemblées législatives?
- Quels types de solutions à leur déficit de pouvoir les minorités francophones peuvent-elles envisager : des espaces décisionnels autonomes? Une meilleure participation au sein des institutions de la majorité?
- Les minorités francophones sont-elles parvenues à identifier et à profiter des opportunités politiques qui se présentaient à elles?
- De quelles manières les francophones exerçant des fonctions dans des lieux de pouvoirs cherchent-ils à représenter la francophonie? Y parviennent-ils? Veulent-ils le faire?
- Qui ont été et qui peuvent être les alliés et les partenaires des communautés minoritaires francophones dans leur quête de pouvoir?

- À quelles stratégies les groupes de la société civile ont-ils eu recours pour remplir leurs mandats de représentation politique?
- Quels sont les effets de la nouvelle donne démographique sur l'exercice du pouvoir dans la francophonie canadienne?
- Quels rôles peuvent jouer les nouvelles technologies et les médias sociaux dans les exercices de délibération et de participation citoyenne?

2. Les représentations du pouvoir

La légitimité de l'exercice du pouvoir dépend en grande partie des représentations de celles et de ceux qui l'exercent. Par ailleurs, les notions de représentation et de représentativité sont à la base de l'idéal démocratique, surtout dans le modèle pluraliste, où les différents groupes d'intérêts sont conviés à faire valoir leurs intérêts et causes respectives. Nous nous pencherons donc, d'une part, sur les représentations qui sont créées à des fins spécifiques et, d'autre part, à celles qui sont véhiculées au sujet des représentants et des institutions de la francophonie canadienne. Nous examinerons également les représentations du pouvoir dominant (anglophone, étatique, etc.) mais aussi celles que le pouvoir dominant utilise pour rendre compte de la francophonie canadienne.

- Comment la légitimité ou le capital symbolique se constituent-ils et se déploient-ils dans diverses sphères (ou champs) de la francophonie canadienne?
- Quels moyens – œuvres littéraires et théâtrales, grands rassemblements – ont servi et servent aujourd'hui à rejoindre et à sensibiliser le public? Qui contrôle ces moyens?
- Comment les médias représentent-ils les champs du pouvoir, les détenteurs des positions au sein de ces champs et les luttes que livrent les francophones? Quel est l'impact et l'efficacité de l'image médiatique?
- Quelles sont les représentations du pouvoir et des rapports de pouvoir dans la littérature et les arts? Comment celles-ci ont-elles évolué? Les arts jouent-ils un rôle efficace de critique et de dénonciation des inégalités et des abus de pouvoir?
- Comment les groupes anglophones se représentent-ils la francophonie canadienne ?

3. Le pouvoir et les élites

Il nous semble nécessaire de porter un regard critique, bien que solidaire, sur les élites francophones qui cherchent à définir les « sujets francophones » et, de ce fait, à représenter et faire valoir les droits de diverses populations dites de la francophonie canadienne. Évidemment, sur le plan juridique, il y a eu de franc succès malgré la fragilité des acquis. Cependant, certains ont toujours questionné soit la légitimité, soit l'allégeance des représentants des communautés francophones; les voix les plus radicales ont même pu dénoncer la collusion avec les autorités anglophones et ecclésiastiques à une certaine époque, par exemple. Ce qui est clair, c'est qu'en situation minoritaire les élites francophones – dirigeants communautaires, chercheurs, etc. – sont appelés à assumer le rôle d'interlocutrices auprès du « vrai » pouvoir, à savoir des instances gouvernementales, des acteurs locaux influents ou encore des bailleurs de fonds. Plus généralement, les représentants des communautés francophones peuvent rencontrer des difficultés

à rallier la population, de même qu'ils peuvent réussir à gagner leur confiance. Ainsi, les intervenants sont invités à mettre sous la loupe leurs pratiques et celles de leurs partenaires de divers milieux.

- Qui sont les élites d'hier et d'aujourd'hui et quels sont leurs rôles? Comment les définit-on?
- Comment peut-on définir l'élite politique? Cette définition peut-elle provoquer des divisions dans la communauté qu'elle dit représenter?
- Quelles organisations et institutions ont constitué des lieux de pouvoir de la francophonie minoritaire? Qui composent ces organisations et ces institutions?
- Comment les élites et les institutions du Canada francophone ont-elles évolué?
- Y a-t-il des acteurs, des domaines ou des groupes qui sont négligés par les élites dans la francophonie canadienne?
- Comment les élites composent-elles avec la diversité qui caractérise la francophonie du XXI^e siècle?
- Quelles sont les perceptions populaires des élites – francophones ou anglophones – et de sa légitimité? Quelles critiques leur ont été adressées et par qui?
- Comment les organisations porte-parole de la société civile francophone ont acquis leur légitimité? Comment génèrent-elles et exercent-elles leurs pouvoirs?
- Quels rôles et pouvoirs reviennent aux chercheurs et aux intellectuels? Comment ces rôles et pouvoirs sont-ils perçus par les milieux communautaires et gouvernementaux?
- Comment les chercheurs et intellectuels introduisent-ils l'autocritique et l'autoréflexivité dans leurs démarches?

Instructions pour le dépôt des propositions

Les propositions de communication, de table ronde ou d'atelier doivent être envoyées à l'adresse info@francophoniecanadienne.ca avant le **18 janvier 2016**. Les propositions doivent inclure :

- les coordonnées de l'auteur : nom, prénom, fonction, établissement ou organisation, adresse électronique;
- une courte biographie de l'auteur;
- un résumé de la proposition de communication d'un maximum de 300 mots (thème, problématique, méthodologie, etc.)

Veuillez noter que les communications seront d'une durée de 20 minutes. La publication des actes du colloque est envisagée.

Comité organisateur

Président

Martin Normand – Université de Montréal

Membres

Michel Bock – Université d’Ottawa

Clint Bruce – Université Sainte-Anne

Diane Côté – Fédération des communautés
francophones et acadienne du Canada

Tina Desabrais – Collège La Cité

Mariève Forest – Association des collèges et
universités de la francophonie canadienne

Comité scientifique

Président

Jimmy Thibeault – Université Sainte-Anne

Membres

Michelle Landry – Université de Moncton,
campus de Shippagan

Rémi Léger – Université Simon Fraser

Julien Massicotte – Université de Moncton,
campus d’Edmundston

Lise Routhier-Boudreau – Représentante
communautaire